Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1381

Artikel: Commerce de titres : à la case départ
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014619

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

politiques ont, à l'unanimité, approuvé les nouvelles missions de ces trois établissements et accepté l'idée de créer un réseau avec une administration commune établie à Riaz. On peut maintenant passer à la prochaine étape, c'est-à-dire la réalisation.

D'où viennent les inquiétudes: des associations professionnelles, des patients, des syndicats?

Certainement des associations professionnelles; il y a aussi quelques patients ou citoyens qui s'inquiètent encore. Il faut comprendre qu'on doit faire le deuil et que c'est difficile.

Que regrettent les gens?

Les regrets sont de différents niveaux. À Châtel, par exemple, il y a ceux qui étaient attachés à la maternité. C'est vrai qu'on doit supprimer une activité qui a donné satisfaction, qui est reconnue. Je comprends leur déception.

Il y a aussi le regret de la population de Châtel et des responsables politiques qui perdent un établissement faisant partie de l'identité d'un district. Avoir un hôpital, c'est comme avoir un collège, c'est important pour le statut d'une région. Enfin, les places de travail: l'hôpital est l'employeur le plus important pour la commune, alors on craint de perdre des emplois. À tort d'ailleurs. Le futur Centre de réadaptation de Châtel aura besoin d'un personnel soignant important.

Comment arrivez-vous à une économie de 9 millions sur les trois sites?

On a évalué les coûts de ce nouveau réseau en se basant sur ceux que l'on connaît dans les centres de convalescence du canton de Vaud. Et on a calculé les coûts par jour à 450 fr. alors que dans les hôpitaux, ils varient de 650 à 820 fr. D'autre part, on regroupe les services coûteux et les services non coûteux. Enfin, on prévoit un taux d'occupation plus important. Si vous avez un taux d'occupation de 60-65%, les frais fixes ne peuvent être réduits. Avec un regroupement vers Riaz qui permet une meilleure utilisation de l'équipement et du personnel, on espère un taux d'occupation de 80% comme prévu dans la LAMaL. Regroupement et meilleur taux d'occupation sont les explications principales aux économies de neuf millions.

Certains ont imaginé qu'il aurait été préférable de construire un nouvel hôpital, à équidistance entre Châtel, Riaz et Romont, à Vaulruz par exemple, plutôt que d'injecter 53 millions dans la rénovation de l'hôpital de Riaz...

On aurait pu le faire, mais avec 90 millions et non pas avec 53 millions. Bien sûr, c'est l'idéal. Mais il y a des structures qui existent; et il est difficile d'abandonner trois établissements pour en construire un nouveau. De plus, le canton de Fribourg avait proposé, en 1989, une planification hospitalière qui prévoyait déjà trois hôpitaux de soins aigus. C'était un projet avant-gardiste, peut-être trop avant-gardiste. Il a dû être abandonné après l'acceptation d'une initiative pour le maintien des hôpitaux. Fribourg était donc dans l'impasse: d'un côté il y avait un vote populaire qui imposait le maintien des hôpitaux, de l'autre nous étions dans l'obligation, à la suite de l'introduction de la LAMaL, acceptée par le peuple, d'établir une planification. Réaménager Riaz correspondait plus à la volonté populaire que construire un nouvel hôpital ailleurs. Mais le projet à Riaz est modulable. Une deuxième étape a déjà été évoquée, qui permettra d'élargir sa mission.

Les débats sur la planification hospitalière soulèvent le problème du tissu économique qui s'étiole, de l'identité d'une région qui disparaît; mais au fond, de la qualité des soins, on en parle assez peu.

J'ai toujours dit que les hôpitaux, c'est comme une église. Tout le monde crie si on démolit une église, même si on n'y va pas. Le cas le plus révélateur, c'est le district du Lac. La majorité des habitants ont voté pour le maintien de cet hôpital en 93, mais nous avons un taux de couverture de 30% au maximum. Ça veut dire que seul 30% des Lacois qui veulent se faire soigner vont dans l'hôpital du district du Lac. Ils vont à Berne, à l'hôpital cantonal, ou dans une clinique privée... Mais ils tiennent à leur hôpital. Si on est malade, on cherche la sécurité, non la proximité.

Le système du budget global à la valaisanne vous semble-t-il intéressant?

Oui. On a commencé avec des enveloppes dans certains hôpitaux. Pour l'an 2000 nous aimerions élargir le système. Nous prévoyons aussi à moyen terme de cantonaliser les hôpitaux. Aussi longtemps qu'il y a différents acteurs et payeurs, il est difficile d'établir une planification.

Aujourd'hui la facture est communalisée?

Tout à fait, ce sont les communes qui sont propriétaires de leur hôpital, selon la Loi sur les hôpitaux. Ce sont les communes qui peuvent décider si oui ou non elles veulent en changer les missions. C'est ambigu: d'un côté le Conseil d'État a l'obligation de faire une planification, mais de l'autre, ce sont les communes qui doivent décider. Il faudrait donc une clarification des bases légales. Actuellement on participe à raison de 60% aux frais d'investissement, mais si on veut cantonaliser les hôpitaux, il faut en assumer les frais. D'autres tâches doivent donc être déléguées aux communes. Ça fait partie du nouveau projet de répartition des tâches entre canton et communes.

interview *gs*

COMMERCE DE TITRES

À la case départ

Nous en étions restés à l'avant-dernier épisode. Le succès, devant le National, de la droite économique, verrouillant toute imposition du commerce de titres, sauf si, cumulativement, cinq critères étaient réunis, dont le recours à des fonds extérieurs. Le Conseil des États n'a pas insisté. Il a renoncé à légiférer en ce domaine. La droite du National, saisie à nouveau, a tenté d'imposer sa première version, mais après l'intervention de Villiger, elle a été battue de peu au profit du choix des États .

Étrange pays, où le Conseil fédéral considère comme une victoire le refus de légiférer alors qu'il en avait pris l'initiative. Comme fiche de consolation, il est rappelé que la jurisprudence du Conseil fédéral pourra s'appliquer. Mais elle n'est pas un texte de loi. Tout dépendra du zèle des cantons. Et devant le chantage au déménagement, on peut douter qu'ils se montrent exigeants. Le problème, nous dit-on, sera repris lors de la révision de l'ensemble des dispositions concernant l'imposition du capital. Demain on rase gratis.

ag